

# Conditions Générales du Programme de fidélité BLACKSTORE

## Article 1 – PRÉAMBULE

BLACKSTORE, société anonyme coopérative du groupe INTERSPORT France de commerçants détaillants à capital variable dont le siège social est sis 2, rue Victor Hugo – 91164 Longjumeau Cedex, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Evry sous le numéro 799852520, a créé un Programme de fidélité au profit de ses clients, ayant choisi d'adhérer à ce Programme (ci-après « les Adhérents »).

BLACKSTORE a confié la gestion informatique du Programme à la société COMARCH SAS, située AU 17 Rue Paul Langevin, 59260 Lezennes, Lille, France (ci-après "la Société Gestionnaire").

## Article 2 - OBJET

Les présentes ont pour objet de déterminer les Conditions Générales du Programme de fidélité proposé par BLACKSTORE (ci-après le « Programme ») à ses Adhérents porteurs d'un numéro de carte de fidélité (ci-après « n° fidélité »), physique ou dématérialisée, ouvrant droit à des avantages proposés par BLACKSTORE.

Toute personne demandant l'adhésion au Programme est réputée avoir pris connaissance et accepté dans son intégralité, sans conditions ni réserve les présentes Conditions Générales.

Les présentes Conditions Générales sont valables dans tous les magasins BLACKSTORE de France métropolitaine participant au Programme.

Elles sont disponibles gratuitement sur simple demande dans tous les magasins BLACKSTORE de France métropolitaine participant au Programme et sur le site internet de BLACKSTORE à l'adresse suivante <https://www.blackstore.fr> (ci-après « le Site »). La liste des magasins BLACKSTORE non-participant au Programme est disponible en annexe des présentes Conditions Générales.

## Article 3 – ADHÉSION AU PROGRAMME ET DÉLIVRANCE DU N° FIDELITE BLACKSTORE

### 3.1 Conditions d'adhésion au Programme tenant à la personne de l'Adhérent :

L'adhésion au Programme est ouverte à toute personne physique majeure (18 ans et plus) et disposant de la capacité juridique, dans un but non professionnel. Les personnes morales ne peuvent pas adhérer au Programme. Sont également exclus du Programme les membres du personnel de la Société Gestionnaire et des membres de leur famille vivant sous le même toit.

### 3.2 Demande d'adhésion au Programme : Pour adhérer au Programme, il suffit :

- d'en faire la demande dans l'un de nos magasins BLACKSTORE participant au Programme
- ou
- de vous inscrire directement sur le Site, via le formulaire accessible ici : [www.blackstore.fr/fidelity/](http://www.blackstore.fr/fidelity/)

**3.3 Délivrance du n° fidélité :** En contrepartie de sa demande d'adhésion et après validation des données, le demandeur remplissant les conditions d'adhésion au Programme (cf articles 3.1 et 3.2) se verra remettre gratuitement :

- dans le cas d'une carte physique : sa carte indiquant son n° fidélité le jour même en magasin
- dans le cas d'une carte dématérialisée ou d'une adhésion sur le Site : son n° fidélité par email. Le renseignement d'une adresse email valide et le consentement à recevoir des emails de la part de BLACKSTORE sont essentielles, à défaut le demandeur ne pourra pas adhérer au Programme.

L'adhésion au Programme est effective dès délivrance du n° fidélité.

Le n° fidélité est strictement personnel. Le titulaire du n° fidélité ne peut ni prêter ni céder son n° fidélité à une tierce personne. Le titulaire d'un n° fidélité peut seul bénéficier des avantages acquis et offerts aux Adhérents du Programme. BLACKSTORE se réserve le droit de procéder à des contrôles, chaque Adhérent contrôlé devant apporter la preuve de son identité. Tout n° fidélité utilisé par une autre personne que son titulaire pourra être désactivé par BLACKSTORE dès connaissance des faits.

La durée de validité du n° fidélité est liée à celle du Programme. Cependant, en cas de non utilisation du n° fidélité pendant 24 mois consécutifs (soit aucun acte d'achat passé sur le n° fidélité), le titulaire du n° fidélité non utilisé sera automatiquement radié du Programme et perdra l'ensemble des avantages acquis et offerts liés au Programme, son n° fidélité n'étant alors plus valable. La radiation de l'Adhérent du Programme pour non utilisation du n° fidélité n'exclut pas toute nouvelle adhésion ultérieure au Programme.

En cas de constat d'utilisation de son n° fidélité par une tierce personne, l'Adhérent devra contacter, dans les meilleurs délais, le Service Client BLACKSTORE ou son magasin BLACKSTORE pour le déclarer. Le n° fidélité sera désactivé et un nouveau n° fidélité lui sera alors attribué dans les plus brefs délais suivant la déclaration, et l'ensemble des avantages acquis et offerts sur l'ancien n° fidélité lui seront transférés sur son nouveau n° fidélité. Entre le moment où le n° fidélité est utilisé de manière frauduleuse par une tierce personne et le moment où la déclaration est faite par l'Adhérent, BLACKSTORE et la Société Gestionnaire sont respectivement dégagés de toute responsabilité, quant aux préjudices éventuels subis par l'Adhérent.

Les n° fidélités sont exclusivement valables dans les magasins BLACKSTORE participant au Programme.

BLACKSTORE est propriétaire des n° fidélités et se réserve le droit de suspendre leur utilisation à tout moment.

Les avantages fidélités ne sont pas un moyen de paiement.

## Article 4 - FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME

### 4.1 GENERALITES

Dès son adhésion au Programme, l'Adhérent, porteur d'un n° fidélité, bénéficie d'un compte personnel attaché au n° fidélité sur lequel sont attribués les avantages acquis et offerts à l'Adhérent (ci-après « l'/les Avantage(s) »). Les comptes personnels des Adhérents du Programme sont gérés par la Société Gestionnaire et par BLACKSTORE, sous leur responsabilité.

L'Adhérent peut accéder à l'ensemble des informations et Avantages en cours rattachés à son n° fidélité via le Site ou directement auprès de l'un de nos magasins BLACKSTORE participant au Programme.

En cas de non indication du n° fidélité lors du passage en caisse pour paiement des achats en magasin, ou de non association du n° fidélité au compte client sur le Site, les achats effectués ne seront pas comptabilisés sur le compte personnel de l'Adhérent et ne donneront lieu à aucun Avantage.

### 4.2 POINTS

La Carte BLACKSTORE permet à l'Adhérent, sur présentation de sa carte de fidélité en caisse lors du règlement de ses achats dans les magasins BLACKSTORE participant au Programme, de cumuler des Points Fidélité sur son compte personnel afin de bénéficier des avantages offerts aux Adhérents dans le cadre du Programme. Le cumul des points est déclenché dès l'adhésion au Programme.

Les Points Fidélité sont cumulés selon les méthodes d'attribution suivantes :

- Points Fidélité attribués lors de chaque passage en caisse ou commande sur [www.blackstore.fr](http://www.blackstore.fr) en fonction du montant des achats effectivement réglés (montant après déduction de l'ensemble des remises, hors carte cadeau et frais de port) par l'Adhérent selon le barème suivant : 1 euro dépensé = 1 Point Fidélité ;

- Points Fidélité attribués du fait du passage en caisse pour paiement des achats dans la limite d'un passage en caisse ou d'une commande sur [www.blackstore.fr](http://www.blackstore.fr) par jour, quel que soit le magasin BLACKSTORE participant à l'opération, selon le barème suivant : 1 passage en caisse ou 1 commande par jour = 10 Points Fidélité. Ces Points Fidélité sont attribués en plus des Points Fidélité attribués en fonction du montant des achats réglés.

- Points Fidélité attribués ponctuellement par BLACKSTORE lors des achats de l'Adhérents. Les Points Fidélité ainsi attribués seront crédités sur le compte de l'Adhérent soit directement lors d'un passage en caisse ou achat sur [www.blackstore.fr](http://www.blackstore.fr), soit directement par la Société Gestionnaire (sans passage en caisse) selon l'opération concernée. Le nombre des Points Fidélité attribués est fonction de l'opération commerciale concernée.

Les Points Fidélité attribués sont immédiatement crédités sur le compte personnel de l'Adhérent lors de son passage en caisse sauf pour les Points Fidélité directement par la société gestionnaire, sans passage en caisse préalable, lors d'opérations promotionnelles et/ou commerciales ponctuelles.

En cas de non présentation de la Carte BLACKSTORE lors du passage en caisse pour paiement des achats ou non rattachement de la carte fidélité BLACKSTORE au compte de l'Adhérent, les Points Fidélité correspondant au montant des achats effectués, les Points Fidélité attribués du fait du passage en

caisse ou de la commande et, le cas échéant, les Points Fidélité attribués du fait de l'achat de produits sélectionnés, ne seront pas comptabilisés sur le compte personnel de l'Adhérent.

Le nombre de Points Fidélité cumulés par l'Adhérent le jour de son passage en caisse et le solde de ses Points Fidélité apparaissent sur chaque ticket de caisse remis à l'Adhérent.

En cas de contestation, le dernier ticket de caisse fera foi pour déterminer le nombre de Points Fidélité cumulés. Toute réclamation doit être adressée par courrier recommandé à BLACKSTORE, Service Clients, 2, rue Victor Hugo – 91164 Longjumeau Cedex dans un délai de 1 mois à compter de la date d'émission du dernier ticket de caisse. Passé ce délai, aucune contestation ne sera prise en compte.

Lorsque le compte de l'Adhérent atteint le seuil de 300 Points Fidélité lors d'un passage en caisse ou achat sur [www.blackstore.fr](http://www.blackstore.fr), l'Adhérent se voit attribuer un bon de réduction de 10% à valoir sur un prochain achat dans l'ensemble des magasins BLACKSTORE participant au Programme ou sur [www.blackstore.fr](http://www.blackstore.fr). L'atteinte du seuil des 300 Points Fidélité sur le compte de l'Adhérent déclenchant automatiquement l'émission du bon de réduction de 10% au profit de l'Adhérent.

L'émission du bon de réduction de 10% entraîne le débit immédiat des 300 Points Fidélité (correspondant à l'atteinte du seuil) du compte de l'Adhérent bénéficiaire, le solde des Points Fidélité restant acquis à l'Adhérent.

Sont interdites, et en tout cas inopposables à BLACKSTORE et à la Société Gestionnaire, toutes opérations de transfert de Points Fidélité entre comptes, que ce soit à titre onéreux ou gratuit. Les Points Fidélité n'ont pas de valeur marchande et/ou patrimoniale et sont intransmissibles. Toute vente ou échange de Points est en conséquence interdite. Tout Point Fidélité échangé, transféré, cédé ou vendu en violation de la présente clause, sera annulé par la Société Gestionnaire sans préjudice de toute autre sanction prévue aux présentes Conditions Générales (cf article 7). Les Points Fidélité ne peuvent en aucun cas faire l'objet de remboursement ni être convertis en espèces. Aucune monnaie ne peut être rendue.

#### 4.4 BONS DE REMISE FIDELITE

Les conditions d'utilisation des bons de remise fidélité seront spécifiées sur le bon lui-même. Cependant il est d'ores et déjà précisé que :

- seul l'Adhérent titulaire du n° fidélité ayant donné lieu à l'émission du bon de remise fidélité peut utiliser le bon qui lui a été remis. BLACKSTORE se réserve le droit de vérifier l'identité de l'Adhérent.
- les bons de remise fidélité offerts à l'Adhérent sont exclusivement et uniquement valables :
  - en magasin : sur indication en caisse du n° fidélité lors de l'utilisation du bon après avoir justifié de son identité
  - sur le Site : la remise sera proposée à l'Adhérent à l'étape du paiement, sous réserve du rattachement du n° fidélité au compte client
  - sur un prochain achat effectué dans l'un des magasins BLACKSTORE participant au Programme de fidélité ou sur le Site
  - pendant la période indiquée sur le bon lui-même
  - pour tout achat d'un article suivant les conditions qui seront indiquées sur le bon
- les bons de réduction fidélité offerts à l'Adhérent ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un remboursement et/ou d'un échange de quelque nature que ce soit, ni donner lieu à une quelconque contrepartie financière, ni être convertis en espèces ou être vendus ou monnayés sous quelque forme que ce soit
- les bons de réduction fidélité offerts à l'Adhérent ne peuvent être remplacés en cas de perte, de vol ou de destruction.
- Les bons de réduction fidélité ne sont pas valables sur les produits de la marque CABAIA.

#### 4.5 ECHANGES ET REMBOURSEMENTS

Tout achat effectué dans un magasin BLACKSTORE ou sur le Site par un Adhérent peut être échangé ou remboursé dans un délai de 100 jours suivant la date de l'achat, sur présentation du n° fidélité de l'Adhérent, de l'original du ticket de caisse ou de la facture d'achat, dans un état compatible avec sa remise en vente. Plus d'informations dans nos **Conditions générales de vente** sur <https://www.blackstore.fr/cgv/>.

(I) Pour le cas où l'Adhérent souhaiterait échanger un article acheté contre un autre, il sera procédé en même temps que l'échange d'articles à une réactualisation du compte de l'Adhérent en tenant compte, le cas échéant, de la différence de prix entre les articles échangés.

(II) Pour le cas où l'Adhérent souhaiterait se faire rembourser un article acheté, il sera procédé, au moment du remboursement, à une réactualisation du compte de l'Adhérent, en supprimant les avantages acquis via l'achat de l'article retourné.

#### 4.6 AUTRES AVANTAGES DU PROGRAMME

L'Adhérent pourra bénéficier d'autres Avantages tout au long de l'année dans le cadre du Programme (exclusivités, jeux concours, remise additionnelles, ...). Les conditions d'utilisation seront spécifiées à l'Adhérent au moment de leur activation.

#### Article 5 – RESPONSABILITES

BLACKSTORE et la Société Gestionnaire ne sauraient être tenues isolément ou conjointement responsables de tout dommage ou préjudice, de quelque nature qu'il soit, résultant directement ou indirectement des éventuelles anomalies des fonctions du n° fidélité, de tout dommage ou préjudice qui pourrait survenir pendant la durée de jouissance des Avantages dont bénéficie l'Adhérent dans le cadre du Programme et du fait de leur utilisation.

BLACKSTORE et la Société Gestionnaire ne sauraient être tenues isolément ou conjointement responsables en cas de retard, de perte ou de mauvaise distribution du courrier ni de son envoi à une adresse erronée, de problèmes de connexion téléphonique et/ou Internet, retardant ou empêchant l'exécution des obligations dont elle a la charge dans le cadre du Programme.

Bien que BLACKSTORE et la Société Gestionnaire aient veillé à ce que toutes les informations communiquées par l'Adhérent ou à l'Adhérent soient correctes, BLACKSTORE et la Société Gestionnaire ne peuvent être tenues isolément ou conjointement responsables ni des erreurs relatives au contenu de l'information ni de leurs conséquences éventuelles.

BLACKSTORE et la Société Gestionnaire ne sauraient être tenues isolément ou conjointement responsables en cas d'utilisation frauduleuse d'un n° fidélité.

#### Article 6 - MODIFICATION ET ARRET DU PROGRAMME

BLACKSTORE se réserve le droit de changer les conditions d'adhésion au Programme, les modalités, barèmes et/ou avantages du Programme et de mettre fin au Programme, à tout moment, sous réserve d'en informer préalablement les Adhérents par voie d'affichage en magasin ou par courrier en respectant un préavis d'un mois.

En cas de refus de ces modifications, l'Adhérent est libre de résilier son adhésion dans les conditions prévues à l'article 8 ci-après.

En cas d'arrêt du Programme, les comptes personnels des Adhérents seront clôturés, les n° fidélités ne seront plus valablement utilisables et les Avantages deviendront caducs au jour de la date effective d'arrêt du Programme.

INTERSPORT et la Société Gestionnaire ne sauraient être tenues isolément ou conjointement responsables des pertes, coûts et/ou de tout autre dommage ou préjudice occasionnés directement ou indirectement par des modifications ou l'arrêt du Programme.

Aucune modification ou suppression du Programme n'ouvrira droit à une quelconque indemnisation pour l'Adhérent.

#### ARTICLE 7 - EXCLUSION DES ADHERENTS

Tout manquement aux présentes Conditions Générales, tout usage abusif ou utilisation frauduleuse d'un n° fidélité ou des avantages qu'elle offre, tout comportement préjudiciable aux intérêts de BLACKSTORE et/ou de la Société Gestionnaire, toute falsification des informations transmises par un Adhérent au Programme ou par tout tiers agissant pour le compte d'un Adhérent au Programme, entraînera de plein droit la radiation dudit Adhérent, la clôture du compte personnel et l'annulation des Avantages, sans aucune compensation ni indemnité de quelque nature que ce soit.

Conformément aux termes de l'article 3.3 paragraphe 4, la non-utilisation du n° fidélité pendant une période de 24 mois consécutifs (soit aucun acte d'achat passé sur le n° fidélité), entraîne de plein droit la radiation du Programme de l'Adhérent titulaire du n° fidélité non utilisé. Cette radiation du Programme n'exclut pas une adhésion ultérieure au Programme.

L'exclusion de l'Adhérent, pour quelque cause que ce soit, ne donnera lieu à aucune compensation ni indemnité, de quelque nature que ce soit.

#### Article 8 - RESILIATION DU FAIT DE L'ADHERENT

L'Adhérent peut résilier à tout moment son adhésion au Programme. Dans ce cas, il devra notifier sa décision à BLACKSTORE auprès du Service Client BLACKSTORE ou de son magasin BLACKSTORE participant au Programme, et apporter la preuve de son identité.

L'adhésion est réputée résiliée au jour de la confirmation par le Service Client BLACKSTORE ou par le magasin, le n° fidélité devenant alors invalide. La résiliation ne donnera lieu à aucune compensation ni indemnité de quelque nature que ce soit.

#### **Article 9 – CHANGEMENT DE COORDONNEES DE L'ADHERENT**

Tout changement d'adresse, de nom, ou de toute indication pouvant être nécessaire dans le cadre du Programme devra être notifié dans les plus brefs délais à BLACKSTORE auprès du Service Clients BLACKSTORE ou de son magasin BLACKSTORE participant par tous moyens. Le titulaire garantit l'exactitude de toutes les informations fournies.

#### **Article 10 - VALIDITE DES CLAUSES**

Pour le cas où une ou plusieurs clauses des présentes Conditions Générales serai(en)t déclarée(s) nulle(s), illégale(s) ou ne pourrai(en)t être mise(s) en œuvre, toutes les autres clauses demeureront valides et continueront de lier les Parties.

#### **Article 11 - DROIT APPLICABLE – COMPETENCE**

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes Conditions Générales est soumis au droit français.

#### **Article 12 – DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Conformément à la réglementation applicable, dont la loi n°78-017 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés modifiée et le Règlement Général à la Protection des Données (RGPD) n°2016/679 du 27 avril 2016, l'Adhérent est informé que l'ensemble des informations données par lui lors de sa demande d'adhésion sont nécessaires au traitement et à la délivrance du n° fidélité. Les informations ainsi recueillies et celles collectées ultérieurement au travers de l'utilisation du n° fidélité feront l'objet de traitements automatisés dont BLACKSTORE, société anonyme appartenant au groupe INTERSPORT France, coopérative de commerçants détaillants à capital variable dont le siège social est sis 2, rue Victor Hugo – 91164 Longjumeau Cedex est responsable de traitement. Ce traitement a pour finalité la gestion du Programme de fidélité. Les destinataires de ces données sont le Service Marketing, le Service Digital, le Service Clients et les sous-traitants de BLACKSTORE. L'Adhérent est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de suppression des données le concernant détenues par BLACKSTORE et la Société Gestionnaire et qui font l'objet d'un traitement informatique. Ce droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de suppression peut être exercé sur simple demande écrite, datée, signée et accompagnée d'un justificatif d'identité, adressée à BLACKSTORE, Service Clients 2, rue Victor Hugo – 91164 Longjumeau Cedex ou dans l'un de nos magasins BLACKSTORE participants ou auprès du Service clients BLACKSTORE à l'adresse [service.clients@blackstore.fr](mailto:service.clients@blackstore.fr). L'Adhérent peut retirer son consentement à tout moment et introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. L'Adhérent a déclaré sur la demande d'adhésion, avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales et y adhérer sans réserve. [www.blackstore.fr](http://www.blackstore.fr) - RCS Evry B 799852520

#### **LISTE DES MAGASINS EXCLUS DU PROGRAMME DE FIDELITE BLACKSTORE :**

Aucun magasin